

**Bilan et perspectives**



**2010**  
pp. 2 et 3

**Le Centre de Loisirs**



pp. 4 et 5

**Réduisons nos déchets**



pp. 6 et 7

### L'EDITO du Président



**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2010 !!!**

*En ce début d'année et comme le veut la tradition, je tiens à vous présenter en mon nom et en celui de tous les élus communautaires nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité,*

*à vous, mais aussi à toutes les personnes qui vous sont chères.*

*Les vœux sont aussi pour nous l'occasion de faire un bilan de l'année passée. Vous trouverez donc dans ce quatrième numéro une rétrospective de l'année 2009 et nos nouveaux objectifs pour l'année 2010.*

Bonne lecture

Le Président  
Didier POUZOULET

Notre communauté regroupe  
12 communes situées sur les  
cantons de Villeneuve et de  
Capdenac et 5417 habitants.

AMBEYRAC  
FOISSAC  
LA CAPELLE BALAGUIER  
MONSALES  
NAUSSAC  
OLS ET RHINODES  
SAINTE-CROIX  
SAINT-IGEST  
SAINT-REMY  
SALLES COURBATIES  
SAUJAC  
VILLENEUVE



Bulletin d'Info

**N°4**

2<sup>e</sup> semestre 2009

## Quel bilan pour 2009 ?

Bien qu'étant encore très jeune, notre intercommunalité prend sagement son essor et nous tenons à remercier l'ensemble des élus et du personnel pour le travail déjà accompli au cours de cette troisième année.

Nous avons une pensée toute particulière pour la famille de M. Roland Théron, ancien Maire de la commune d'Ambeyrac qui nous a quittés trop tôt. Son décès a profondément ému tous ses proches et a aussi entraîné l'élection d'un nouveau maire pour la commune d'Ambeyrac, M<sup>me</sup> Emilie Cazajus. Le remplacement de son poste de troisième vice-président à la Communauté de Communes a été également nécessaire. Lors du conseil communautaire du 14.09.09, M. Raymond Bonestèbe, maire de Sainte-Croix, a été élu à ce poste avec la majorité absolue, par 24 voix « pour » et 12 bulletins « nuls » sur 36 votants. Les délégués communautaires ont également élu M<sup>me</sup> Emilie Cazajus comme nouveau membre du bureau communautaire pour la commune d'Ambeyrac, afin que toutes les communes soient représentées, comme prévu dans nos statuts.

### Nos principaux aménagements en 2009

- ✓ aménagement du foirail de Villeneuve : installation de rampes équipées d'asperseurs brumisateurs pour faciliter le nettoyage et gagner du temps.
- ✓ travaux d'extension de la déchetterie afin de réaliser une aire supplémentaire de dépôt de gravats et une aire de lavage. L'entreprise Grès a réalisé les travaux pour un coût de 25 139.34 €

## Quels projets en 2010 ?

### 1. Réflexion pour la mise en place d'un circuit séjour-randonnée

L'idée proposée est de mettre en place avec l'office de Tourisme des circuits de randonnées pédestres à la semaine avec hébergements. Dans un premier temps, le public visé serait des groupes de marcheurs. Une première réunion de travail le jeudi 24 septembre 2009 avec les associations de randonneurs a permis de distinguer deux possibilités, soit la mise en place d'un circuit clé en main, soit une offre libre avec une identification des hébergeurs et des randonnées possibles. Ces produits seraient proposés en dehors de la période estivale. Il comprendrait un circuit de randonnée, un pique-nique à midi et un repas le soir, ainsi qu'un endroit où dormir, le tout pour



- ✓ engazonnement du stade d'entraînement de Villeneuve.
- ✓ création d'une nouvelle aire de jeu de football d'intérêt intercommunal à Salles Courbaties pour remplacer l'ancien terrain de foot de Naussac : terrassement et engazonnement pour 17 000 €, buts : 3 000 €. Ce programme s'achèvera en 2010 pour une utilisation dès septembre. Il sera financé par des subventions et un don privé.
- ✓ travaux de revêtement et de consolidation de la voirie pour environ 400 000 €
- ✓ acquisition de nouveaux équipements communautaires : un camion benne ordures ménagères neuf, un chargeur télescopique d'occasion affecté à la déchetterie, un véhicule utilitaire d'occasion et un tracteur/épareuse neuf pour faucher et débroussailler les routes, une tondeuse frontale neuve pour l'entretien des stades.

environ 50 € par jour et par personne. Dans un premier temps, nous avons recensé les hébergeurs potentiels. A ce jour, 3 structures pourront accueillir des groupes de 6 à 20 personnes. Un nouveau groupe de travail sera constitué avec les associations de randonneurs pour imaginer ensemble les circuits à mettre en place et les modalités pratiques pour la mise en œuvre de ce projet en 2010.

### 2. Réflexion sur la remise à niveau des équipements communautaires

Un dynamisme de développement s'opère localement dans les disciplines sportives, cependant une remise à niveau des équipements des communes se révèle nécessaire.



La Communauté de Communes souhaite aider les communes à :

- mutualiser les actions pour répondre au mieux aux différents besoins des populations ;
- développer la diversité des pratiques sportives ;
- favoriser l'accessibilité pour tous.

➔ **des travaux à la piscine de La Capelle-Balaguier sont à l'étude :**

La Communauté de Communes assume depuis 2007 la gestion de cette piscine construite depuis plus de 20 ans et souhaite en améliorer la fonctionnalité. Des travaux de remise aux normes sont ainsi à évoluer. Cette rénovation permettrait de renforcer l'attractivité touristique de cet équipement, d'accueillir tous les publics et notamment les enfants du centre de loisirs dans les meilleures conditions possibles ; car il s'agit d'un équipement saisonnier destiné non seulement aux habitants de la Capelle Balaguier, mais à tous les villages de la Communauté. Des demandes de subvention sont en cours d'élaboration.

➔ **la reprise en peinture du sol du gymnase de Villeneuve, la réalisation de l'éclairage du terrain de tennis de Villeneuve et la mise en conformité du stade de Foissac sont également à l'étude.**

### 3. Réflexion sur l'accueil de loisirs

Suite à la forte augmentation des effectifs du centre de loisirs, une réflexion est lancée pour optimiser les capacités d'accueil du centre dans un futur proche.

### 4. Réflexion sur l'hébergement des personnes âgées

Face au vieillissement de la population, un groupe de travail s'est mis en place pour évaluer les besoins d'hébergements adaptés qui permettraient d'optimiser les services et les soins de proximité aux personnes âgées non dépendantes mais à mobilité réduite sur notre territoire.

### 5. Extension de la zone d'activités des Grèzes de Villeneuve :

Le développement économique est une des priorités de notre collectivité. Les dernières demandes d'entreprises à la recherche de terrains, nous laissent à penser que la situation géographique et le caractère naturel de la zone envisagée auront une certaine attractivité dès la reprise économique. Des disponibilités financières liées à l'augmentation sensible de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), nous permettent d'envisager le projet sans grand risque financier pour les communes, d'autant plus que l'on pourra compter sur près de 87 950 € de subventions :

- la Région a accordé la subvention demandée pour compenser le déficit de l'opération, soit 37 700 € et a accordé le classement de la future zone d'intérêt régional Niveau 1.
- l'Etat a accordé 50 250 € au titre de la dotation de développement rural (DDR).
- le Département n'apportera aucune aide, car il ne subventionne que les zones d'intérêt départemental en abords de lignes ferroviaires ou d'aéroports et grandes routes.

Suite à ces différents constats, le conseil communautaire a approuvé :

- l'achat du terrain de 3.5 ha avec une surface vendable de 3 ha hors voirie ;
- l'étude préalable à la réalisation de cette zone (avant-projet définitif achevé) ;
- le lancement des procédures administratives (permis d'aménager accordé le 11.06.09)
- la préparation et la réalisation des consultations auprès des entreprises (à venir).

## PREMIÈRE ESQUISSE DE L'EXTENSION DE LA Z.A. DES GRÈZES



## Centre de loisirs (CLSH)

### De nouveaux tarifs en 2010

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de l'Aveyron demandent qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 soient mis en place des tarifs dégressifs selon les capacités financières de chacun pour rendre plus accessible ce service aux familles les plus modestes. Pour ce faire, il nous est demandé de mettre en œuvre auprès des familles une tarification modulée sur la base du quotient fami-

lial. Ceux qui ne bénéficient d'aucune aide feront partie de la tranche 4. Pour toutes informations complémentaires sur la valeur de votre quotient familial, veuillez contacter directement les services d'action sociale de la CAF ou de la MSA.

**Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs du centre de loisirs changent.**

Le tableau ci-dessous récapitule les nouveaux tarifs :

| ENFANTS DOMICILIÉS OU SCOLARISÉS SUR LE SECTEUR de la communauté de communes |         |              |         |
|--|---------|--------------|---------|
|  | Journée | Demi-journée | Semaine |
| Tranche 1  | 9.00 €  | 4.50 €       | 35.00 € |
| Tranche 2  | 10.00 € | 5.50 €       | 40.00 € |
| Tranche 3  | 11.00 € | 6.50 €       | 45.00 € |
| Tranche 4  | 11.50 € | 7.00 €       | 47.50 € |

| ENFANTS EXTÉRIEURS AU SECTEUR de la communauté de communes |         |              |         |
|--|---------|--------------|---------|
|  | Journée | Demi-journée | Semaine |
| Tranche 1  | 12.00 € | 5.50 €       | 45.00 € |
| Tranche 2  | 13.00 € | 6.50 €       | 50.00 € |
| Tranche 3  | 14.00 € | 7.50 €       | 55.00 € |
| Tranche 4  | 14.50 € | 8.00 €       | 57.50 € |

### Informations pratiques

- public accueilli : les enfants de 5 à 13 ans.
- heures d'ouverture : les mercredis, petites vacances et grandes vacances de 7h45 à 18h00.
- encadrement : Mr Nicolas CALVET- Directeur, Mr Jean-Claude GAYRAL – éducateur des activités physiques et sportives, Melle Christelle DAVID – adjointe d'animation remplacée pour congés maternité par Claire MASSOT depuis le mois de novembre jusqu'à avril 2010, Mr Simon GALAN - adjoint d'animation + les intervenants saisonniers.
- possibilité de réduction avec les bons CAF et MSA, chèques vacances des comités d'entreprises et chèques ado du conseil général acceptés.
- facturation au mois et non plus au trimestre depuis septembre 2009.

### Rappel des activités :

Nous proposons des activités artistiques, sportives et culturelles. L'enfant a le choix entre deux activités : une activité manuelle ou une activité sportive.

- **exemple d'activités artistiques** : construction d'objets, peinture, dessins, cuisine, théâtre, expression corporelle...

- **exemple d'activités sportives** : sports collectifs, sports de raquettes, gymnastique, activités aquatiques, jeux de précision, athlétisme...

- **exemple d'activités culturelles** : musée, visite chez un commerçant, découverte d'un métier...

De plus, nous proposons une fois par mois une option avec un supplément n'excédant pas généralement les 15 € pour permettre aux familles d'y adhérer selon leurs moyens.

- **exemple d'options** : canoë kayak, piscine, ski, équitation, accrobranche, spéléologie, parc de loisirs...

**Des camps** sont aussi programmés tout au long de l'année notamment en été et en hiver.

Vous trouverez le détail du programme d'animation actualisé régulièrement sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante [www.villeneuvois.eu](http://www.villeneuvois.eu), aux rubriques « vie locale et loisirs » et « programme d'animation du centre de loisirs ».





## HAUSSE DES EFFECTIFS CONFIRMÉE EN 2009

### La fréquentation moyenne en 2009

| Mercredis          | Petites vacances   | Grandes vacances |
|--------------------|--------------------|------------------|
| de 20 à 25 enfants | de 25 à 30 enfants | 35 enfants/jour  |

### Succès de cet été 2009 :

Sur les 42 jours d'ouverture, nous avons accueilli 189 enfants, issus de 31 familles nouvelles. Ainsi, 46 enfants ont fréquenté pour la première fois le C.L.S.H.

Les points forts de cet été :

- ✓ une convention a été signée entre la Mairie de Villeneuve, la Communauté de Communes et l'école afin d'utiliser les locaux de l'école La Bastide lorsque l'effectif était supérieur à 30 enfants (capacité d'accueil maximum des locaux actuels situés à l'ancienne gendarmerie). Cela a permis d'accueillir davantage d'enfants dans un espace de jeu plus grand avec un accès facilité. (parking à proximité).
- ✓ l'option cirque : une nouveauté très appréciée des enfants.
- ✓ autre temps fort : le campement début juillet sur 2 journées avec une nuit sous tentes. Les effectifs ont atteint ce jour-là un record de 62 enfants.
- ✓ la piscine de La Capelle Balaguier : accès réservé chaque matinée au CLSH.
- ✓ les séjours de vacances : les 4 camps ont bien fonctionné avec un effectif croissant par rapport à l'été 2008 durant lequel seulement 2 camps avaient pu être organisés faute d'inscriptions suffisantes :

- le camp center parc avec 13 enfants ;
- le camp équitation avec 13 enfants ;
- les deux camps nature David Crockett avec 9 enfants et 15 enfants.

### Modalités d'inscription des enfants

Nous vous remercions de votre fidélité et de l'intérêt que vous manifestez pour la vie et les activités du centre de loisirs. Une constante progression des effectifs au sein de l'Accueil de loisirs de la Communauté de communes Villeneuvois Diège et Lot nous amène aujourd'hui à modifier notre réglementation au niveau des inscriptions de vos enfants, ceci dans un souci de confort et d'organisation logistique tels que la réservation des repas, les transports, le nombre d'animateurs nécessaires...

Désormais, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos enfants au Centre de loisirs au moins 3 jours avant (même en période de vacances scolaires). Dans le cadre des camps, il est impératif d'inscrire les enfants au plus tard 10 jours avant la date de départ.

### Afin de faciliter les inscriptions, trois options vous sont proposées :

- **réservation par téléphone** au 05-65-81-67-02 ou au 06-28-58-75-43 ;
- **réservation par mail** à l'adresse suivante : [clshvilleneuvois@orange.fr](mailto:clshvilleneuvois@orange.fr)  
le tableau de réservation peut vous être envoyé par mail (à remplir et à renvoyer par mail) ;
- **réservation en retournant un tableau type** disponible au CLSH (à remettre dans la boîte à lettres ou à l'urne prévue à cet effet à l'accueil du centre).

## Réduisons nos déchets, ça déborde !!!

390 kg de déchets par personne et par an, c'est beaucoup.  
Et si on les réduisait en agissant autrement ?

Notre collectivité qui gère les flux de déchets des ménages et ceux provenant de certaines entreprises, ne pourra pas atteindre seule les objectifs de l'Etat fixés dans le cadre du Grenelle Environnement : arriver sur une période de 5 ans à 7 % de réduction par habitant des ordures ménagères ou assimilés et à 75 % de recyclage des emballages ménagers.

Pour atteindre, demain, ces objectifs ambitieux il faudra compter sur la mobilisation de chacun d'entre nous.

En adoptant des gestes simples et en utilisant mieux les produits, nos équipements, ou nos objets, on pourrait réduire de manière significative le volume de nos poubelles.

**La réduction de ces déchets est un enjeu environnemental, sanitaire et financier important :**

Le gaspillage de matières premières nécessaires à la fabrica-

tion des objets et au transport des déchets provoque l'épuisement des ressources naturelles.

La production et la gestion des déchets posent des questions de sécurité sanitaire et de santé publique. Leur élimination contribue à la pollution des sols, des eaux et de l'air.

Elle nécessite des installations de traitement toujours plus importantes, dont le coût financier est répercuté dans le prix des produits que nous achetons et des impôts et taxes que nous payons.

Le tonnage des ordures ménagères et du tri sélectif qui est en nette augmentation, induit un surcoût de fonctionnement important que nous essayons de limiter en regroupant les conteneurs et en optimisant les circuits de collecte avec notamment des tournées plus longues pour le ramassage des ordures ménagères mais réduites à 4 jours au lieu de 5.

| Tonnage déchets collectés | 2006          | 2007           | 2008           | 2009           |
|---------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| Ordures ménagères         | 1 126 T       | 1 255 T        | 1 384 T        | 1 339 T        |
| Tri sélectif              | 185 T         | 202 T          | 250 T          | 254 T          |
| Kg/an/habitant            | 235 kg        | 271 kg         | 280 kg         | 273 kg         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1311 T</b> | <b>1 457 T</b> | <b>1 634 T</b> | <b>1 593 T</b> |

### Quel est le poids de nos principaux déchets ?

Voici quelques gestes simples pour réduire le volume de nos poubelles :



**J'achète des éco-recharges :** en achetant des éco-recharges, on peut réduire ses déchets de 1 kg par personne et par an.



**Je donne des vêtements :** en donnant des vêtements qu'on ne porte plus, on peut réduire ses déchets de 2 kg par personne et par an.



**Je fais du compost :** en faisant du compost pour ses plantes, on peut réduire ses déchets de 40 kg par personne et par an.



**Je limite les emballages :** en choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an.



**Je limite mes impressions :** en limitant ses impressions papier, on peut réduire ses déchets de 6 kg par personne et par an. **N'imprimez que ce qui est indispensable et pensez à utiliser le verso des feuilles, au bureau comme à la maison.**



**Je loue des outils :** en louant des outils qu'on utilise rarement, on peut réduire ses déchets.



**J'utilise des piles rechargeables :** en utilisant des piles rechargeables, on évite de rejeter des déchets polluants.



**J'utilise un cabas :** en utilisant un cabas pour ses courses, on peut réduire ses déchets de 2 kg par personne et par an.



### **Mettre un stop pub sur sa boîte à lettres est un geste simple :**

Chaque famille reçoit en moyenne 35 kg de documents publicitaires par an qui ne sont généralement pas lus ! Nous pouvons refuser de les recevoir. Rien de plus facile, il s'agit d'indiquer sur sa boîte aux lettres « pas de publicités » ou « Stop pub ». Cela vous permettra non seulement de ne plus recevoir de prospectus indésirables mais surtout **de réduire ses déchets de 15 kg par personne et par an**. Si 15 % de la population effectue ce geste, ce sont plus de 100 000 tonnes de papier qui pourront être économisées chaque année.

### **ou encore buvez l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille ;**

Cela permettra d'économiser jusqu'à 240 000 tonnes de plastique par an. C'est aussi 10kg de déchets en moins par an et par personne.

### **Enfin surveillez les dates de péremption**

Nous jetons trop de produits périmés. D'après la dernière étude MODECOM, nos poubelles contiennent 7 kilos de produits alimentaires non consommés, encore emballés, par habitant et par an.

### **Pour en savoir plus :**

<http://www.ecologie.gouv.fr>

<http://www.reduisonsnosdechets.fr>

<http://www2.ademe.fr>

<http://www.ecoemballages.fr>

## **QUE PEUT-ON AMENER A LA DECHETTERIE ?**

### *Les déchets suivants sont acceptés à la déchetterie :*

- le tout-venant,
- les gravats,
- les déchets verts,
- les ferrailles,
- les cartons pliés,
- les journaux et magazines,
- le verre,
- les flaconnages plastiques,
- les huiles de vidange usagées,
- les huiles de cuisson,
- le matériel informatique, audio-visuel et électronique,
- certains Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : les piles, les bat-

- teries automobiles, les pots de peinture, les solvants en petite quantité issus des ménages. Les seringues des malades en automédication.
- les plastiques agricoles par collectes ponctuelles organisées par la communauté de communes.
- les lampes et autres sources lumineuses (lampes à économie d'énergie, tubes fluo...), qui requièrent un traitement particulier car elles se recyclent, (contrairement aux ampoules halogènes et à filament qui ne se recyclent pas).

### *Sont refusés :*

- les ordures ménagères
- les déchets ménagers spéciaux, inflammables ne figurant pas dans la liste des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) acceptés,
- les déchets médicaux et médicaments (sauf seringues des particuliers malades),
- les déchets industriels en grande quantité, et d'une manière générale, les déchets non cités dans le paragraphe précédent.

## **Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie de Villeneuve**

**LUNDIS : de 14 h à 18 h**

**MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS, VENDREDIS : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

**SAMEDIS : de 8 h à 13 h**

Accès gratuit pour les habitants de la Communauté de communes (compris dans le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM) ;

Accès limité aux véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;

Volume maximum autorisé de 3m<sup>3</sup>, par semaine ;

Accès payant pour les professionnels (artisans, commerçants, petites entreprises) : paiement annuel d'un forfait fixé à 70 euros/an ou paiement à chaque dépôt de 10 euros.

### **INFO CONTACT DECHETTERIE :**

☎ **05.65.29.20.72**



# Communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot

zone artisanale les Grèzes - 12260 VILLENEUVE Tél : 05.65.81.68.28 Fax : 05.65.29.59.43  
Courriel : villeneuvois@orange.fr Site internet : www.villeneuvois.eu

## Simplifiez-vous le tri



Avec 250 canettes recyclées, on peut fabriquer un vélo !!



Nouveau !

**Bouteilles et flacons en plastique**



**Briques alimentaires et petits emballages en carton**



**Boîtes et emballages métalliques**



**Sacs et films en plastique**



**Journaux, magazines, revues et prospectus**



### Astuces

Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- Inutile de laver les emballages, cela gaspille de l'eau.
- Il suffit simplement de les égoutter et de les vider correctement.